



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2003

Office de Tourisme de Niort (Subvention et prestations de service)

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003

DELIBERATION D20030155

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de la séance du 28 juin 2002, le Conseil Municipal a prononcé la création de la régie Office de Tourisme dotée de la seule autonomie financière. Cette régie devait être de plein exercice à compter du 1^{er} janvier 2003, dès lors que son Conseil d'Exploitation dûment désigné et mis en place ait émis un avis favorable sur le projet de budget présenté par le directeur. Toutefois, la mise en œuvre pratique de cette action s'étant révélée complexe, le Conseil Municipal a donc prononcé, lors de sa séance du 14 février 2003, la suspension de ce passage en régie.

Dans ce contexte, afin de permettre à l'association de fonctionner et de remplir l'ensemble de ses missions, il convient donc de renouveler la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Niort et l'Office de Tourisme de Niort et du Pays Niortais Marais Poitevin avec l'attribution une aide financière à hauteur de **244 329 €** dont **51 898 €** ont déjà été versés par anticipation au vote du budget primitif.

Par ailleurs, la Ville de Niort confie conventionnellement à l'Office de Tourisme de Niort et du Pays Niortais Marais Poitevin la réalisation de prestations liées à la gestion des activités relatives aux jumelages depuis 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions jointes;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer, à verser à l'association concernée la subvention afférente et à payer les diverses prestations, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Jeanine BIMES